



Manifestation antisémite : la police de Bâle autorise un rassemblement non autorisé sur place

Le samedi 29 août, une manifestation non autorisée intitulée « Death to Zionism » s'est déroulée dans la ville de Bâle (comme [l'a rapporté FokusIsrael.ch](https://fokusisrael.ch)). Le gouvernement bâlois avait condamné cette manifestation en amont en des termes très fermes. La police cantonale de Bâle a néanmoins laissé dans un premier temps les quelque 300 manifestants se rassembler sur la Theaterplatz. Elle s'est ensuite contentée d'empêcher un défilé dans le centre-ville et a procédé à des contrôles d'identité.

Par David Spuler

La date de la manifestation avait été choisie à dessein : le 29 août 1897, le premier congrès sioniste s'ouvrait à quelques pas de la Theaterplatz, à Bâle. C'est là qu'a été organisé le mouvement destiné à concrétiser le droit du peuple juif à l'autodétermination nationale.

L'appel lancé par « Basel for Palestine » associait cette date au slogan « Mort au sionisme » et au triangle rouge, également utilisé dans la propagande de l'organisation terroriste Hamas. Les organisateurs ont nié avoir ainsi appelé à la violence contre des personnes. Ils auraient voulu parler de la fin d'une idéologie politique, a rapporté ref.ch. En réalité, cet appel, associé au triangle rouge inversé que le Hamas utilise pour désigner ses cibles terroristes juives, constituait bel et bien une incitation à l'assassinat de Juifs.

Les autorités ont donc considéré qu'il s'agissait d'un « appel explicite à la violence » et ont estimé que la manifestation ne pouvait pas être autorisée. C'est ce qu'a déclaré la police cantonale de Bâle [quatre jours avant la manifestation](#). Le parquet de Bâle a quant à lui ouvert une procédure contre X pour suspicion d'incitation publique au crime ou à la violence.

La police bâloise a hésité à disperser la manifestation

Sur place, l'équipe de dialogue de la police a tenté d'entrer en contact avec les manifestants. Ceux-ci ont refusé tout dialogue. La police a alors indiqué qu'elle tolérerait un rassemblement statique pacifique. Lorsque certaines personnes se sont cagoulées et ont préparé une marche, elle a encerclé une partie de la foule.

Selon le bilan officiel de la police, 174 personnes ont été contrôlées et renvoyées.



Manifestation antisémite : la police de Bâle autorise un rassemblement non autorisé sur place

Au moins quatre d'entre elles devraient faire l'objet d'une plainte pour entrave à l'exercice d'une fonction publique. Une personne a été interpellée pour une infraction sans rapport avec la manifestation. Deux adolescents sont restés en garde à vue jusqu'à ce que leurs parents viennent les chercher.

Une matraque, des lunettes de protection, du matériel permettant de se dissimuler le visage et du matériel de propagande arborant les symboles du Hamas ont été saisis. Selon la police, du gaz poivré a été utilisé après qu'une manifestante s'en est prise physiquement à un agent. Le canon à eau qui se tenait prêt n'a pas été utilisé. Aucun blessé n'a été signalé. La Steinenberg et la Theaterstrasse ont été fermées à la circulation pendant environ huit heures ; les transports en commun ont ensuite repris leur cours normal.

La confiance en soi et dans l'État de droit est ébranlée

Le comportement de la police cantonale de Bâle laisse un goût amer. Elle a certes empêché un cortège de manifestants de traverser le centre-ville. Mais auparavant, elle a laissé faire des manifestants qui affichaient leur solidarité avec l'organisation terroriste Hamas – dont le bilan officiel des opérations est interdit en Suisse – et dont les appels, lancés avant la manifestation, avaient été qualifiés par le parquet d'incitation publique au crime et à la violence en raison de leur antisémitisme et de leur hostilité envers Israël.

Cette passivité contrastait fortement avec les propos sévères tenus par le gouvernement bâlois avant la manifestation, avec son appel « Mort au sionisme », ainsi qu'avec les annonces de la police cantonale. Ce faisant, le gouvernement et la police ont non seulement sapé leur propre crédibilité, mais aussi l'État de droit.